1ER FÉVRIER 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2024/02-02 – PARAMÈTRES STRATÉGIQUES DU FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EN FAVEUR DES TONGA

Le Conseil d'administration :

1 Conformément à la décision BOD/2023/07-01, prend note des facteurs favorables à une transformation du système aux Tonga, y compris ceux jugés hautement prioritaires, comme indiqué à l'annexe 3 du document BOD/AV/2024/01 DOC 02.

2 Prend acte de l'évaluation du Secrétariat, présentée à l'annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat des Tonga, reproduit à l'annexe 4.

3 Invite les Tonga à soumettre une requête de financement pour la transformation du système d'un montant maximum de 2 200 000 dollars et approuve le report de la date limite de dépôt de cette requête au 31 août 2024, conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE, comme indiqué au tableau 1.

Tableau 1. Synthèse des paramètres stratégiques et allocations recommandées par le Secrétariat (tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	2 200 000*
b.	**Facteurs favorables hautement prioritaires et conditions d'accès à une allocation complémentaire**** Données et éléments probants ; Planification intégrant la notion de genre ; et Volume, équité et efficience des dépenses publiques d'éducation.	
c.	**Domaine d'intervention des financements du GPE :** Améliorer l'alphabétisation dans l'éducation de la petite enfance (EPE) et dans les écoles primaires, et les compétences en calcul dans les écoles secondaires, en mettant l'accent sur les garçons, les enfants issus de ménages pauvres et les enfants handicapés.	

* Les Tonga ont bénéficié d'un financement accéléré de 300 000 dollars approuvé par le Secrétariat du GPE.

** Résumée sur la base du Pacte de partenariat. Pour plus de détails, voir l'annexe 4.